



Trop perçu de minimum contributif

Par **mabeau**, le **28/04/2016** à **19:32**

BONJOUR **marque de politesse** [smile4]

La carsat me réclame un trop perçu de 1866 € arguant que le SRE (service de l'Etat chargé de la liquidation des pensions) a tardé à leur fournir le montant de ma retraite de la fonction publique . J'ai fait valoir mes droits à la retraite au 01/01/2014 pour le régime général et la fonction publique, donc un dossier très simple. Je n'admet pas ce trop perçu au bout de 22 mois étant donné qu'il existe le EIRR un logiciel d'échanges inter-régimes de retraite pour l'attribution, et le calcul de la retraite. Je constate que très souvent c'est au bout de 22 mois qu'on nous réclame le trop perçu, nous accordant un mois pour la rembourser, je pense qu'il y a une alerte sur le EIRR. Bien entendu l'échéancier m'a été refusé. Le SRE m'a certifié par mail qu'il n'a jamais reçu de courrier ou de demande de la part de la Carsat. Pour la déclaration fiscale tout est bien en ligne, les Carsat se fichent de nous, elles ne font pas leur travail correctement et nous devons payer. Tout m'a été refusé, je vais aller au tribunal des affaires sociales. Dans mes échanges de courriers je parle du EIRR et j'ai joint le mail du SRE. Je n'ai eu aucune réponse de leur part sur ces sujets. Je suis à la recherche de collectifs ou d'associations pour la défense de nos dossiers.

MERCI [smile4]

Par **Visiteur**, le **01/05/2016** à **19:01**

Bonjour

Quelle est votre question exactement ?